

Présidence : Albanie

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT (1297^e séance plénière)

1. Date : lundi 21 décembre 2020 (par visioconférence)

Ouverture : 15 heures

Clôture : 15 h 05

2. Président : Ambassadeur I. Hasani

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DU BUREAU DU PROGRAMME DE L'OSCE À
DOUCHANBÉ

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1399 (PC.DEC/1399)
sur la prorogation du mandat du Bureau du programme de l'OSCE à
Douchanbé ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

À annoncer



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1399
21 December 2020

FRENCH
Original: ENGLISH

1297^e séance plénière
Journal n° 1297 du PC, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1399
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DU PROGRAMME
DE L'OSCE À DOUCHANBÉ

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau du programme de l'OSCE à Douchanbé jusqu'au 31 décembre 2021.